

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 9 décembre 2019. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
9 décembre 2019, Lausanne, Suisse**

La réunion a commencé à 10 heures.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT a souhaité la bienvenue aux membres à la réunion du Comité exécutif à Lausanne, en s'excusant du changement tardif du lieu de la réunion. Ceux qui ont suivi les nouvelles de France savent qu'ils sont beaucoup plus à l'aise à Lausanne qu'à Paris, en raison de la situation difficile de la ville à cette époque. M. Colbeck, d'Australie, était en ligne ce jour-là. Malheureusement, il ne l'avait jamais rencontré, mais il a remercié M. Colbeck d'avoir pris la peine d'appeler. D'où appelait-il ?

M. COLBECK a déclaré qu'il était dans son bureau à Devonport, en Tasmanie.

LE PRÉSIDENT remercie M. Colbeck d'avoir participé à la réunion. Mme Scott est également en ligne. Il explique le déroulement de la réunion. Il y avait une table rectangulaire, et il a passé en revue les membres du Comité exécutif, que M. Colbeck n'avait pas rencontré, dans l'ordre, en notant que M. Moses et Mme Scott étaient les présidents (respectivement) du Comité de l'éducation et du Comité des sportifs. Selon les règles de gouvernance en vigueur, ils ont assisté aux réunions du Comité exécutif et, bien qu'ils ne soient pas membres du Comité exécutif, ils ont le droit de s'exprimer. Plusieurs conseillers des ministres et des membres du mouvement sportif étaient également présents.

Les personnes suivantes ont participé à la réunion : Sir Craig Reddie, président de l'AMA ; Mme Linda Hofstad Helleland, vice-présidente de l'AMA, membre du Parlement norvégien ; Mme Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs de l'AMA ; M. Edwin Moses, président du Comité de l'éducation de l'AMA, président du Conseil d'administration de l'USADA ; M. Jonathan Taylor QC, président du Comité de révision de la conformité au Code, associé, Bird & Bird LLP ; M. Francesco Ricci Bitti, président de l'ASOIF ; le professeur Ugur Erdener, président de la commission santé, médecine et recherche de l'AMA, vice-président du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, membre du CIO, président de la FEI ; Mme Emma Terho, représentant Mme Danka Barteková, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO ; Mme Gabriella Battaini-Dracconi, représentant le Conseil de l'Europe ; en tant qu'observateur, M. Witold Bańka, ministre des sports et du tourisme, Pologne ; M. Shepande, représentant Mme Amira El Fadil, commissaire aux affaires sociales, Union africaine, Soudan ; M. Díaz, représentant Mme Andrea Sotomayor, président du CADE, Équateur ; M. Kameoka Yoshitami, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie, Japon ; M. Richard Colbeck, ministre de la jeunesse et des sports, Australie ; M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; M. Frédéric Donzé, directeur des opérations de l'AMA ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication de l'AMA ; et M. Gunter Younger, directeur des renseignements et des enquêtes de l'AMA.

Les observateurs suivants ont signé la liste des présences : Okabe Watar, Nobuhiro Takegawa, Jan Age Fjørtoft, Mathieu Holz, Irene Kitsou-Milonas, Julian Broseus, Aaron Walker, Sébastien Gillot, James Fitzgerald, Anais Rodriguez, Yewbsaf Tesfaye, Sibylle Villard, Agnès Perrot, Re'sy Frommes, Loïc Vallée, Mieko Kondo, Chieko Bond, Sergey Khrychikov, Kumekawa Hirokazu, Rune Andersen, Shin Asakawa, Rafal Piechota, Richard Budgett, Hannah Grossenbacher et Michael Vesper.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT a demandé si un membre avait un conflit d'intérêt en relation avec l'un des points de l'ordre du jour court. En l'absence d'une telle déclaration, il a déclaré qu'il continuerait.

2. Acceptation de la recommandation du Comité de révision de la conformité (article 10.2 du SICCS)

LE PRÉSIDENT a déclaré qu'il serait préférable d'inviter M. Taylor, le président du Comité de révision de la conformité (CRC), à présenter la recommandation aux membres et à répondre à leurs questions éventuelles.

M. TAYLOR espérait que les membres avaient la recommandation devant eux. Il a compris qu'elle était assez longue et il s'en est excusé. Elle était loin d'être aussi longue que les rapports sous-jacents des experts et du département des renseignements et des enquêtes. L'idée était d'essayer de résumer de manière claire et concise la situation factuelle avant de faire la recommandation basée sur ces faits. Il espère qu'il pourra prendre la recommandation telle quelle. Il indiquera certains des points saillants avant de répondre aux questions.

Pour rappel, lors de la réunion des Seychelles en septembre 2018, le Comité exécutif avait décidé de rétablir l'Agence russe antidopage (RUSADA) à condition que, d'ici la fin de l'année, elle fournisse les données du laboratoire antidopage de Moscou relatives et sous-jacentes à la base de données LIMS, ainsi que les échantillons d'urine correspondants. Les membres se souviendront que l'idée était de permettre un nouveau chapitre, de donner aux autorités russes la possibilité de tirer un trait sur ce qui s'est passé, et que tout le monde puisse avancer ensemble. D'autre part, l'idée était également de s'assurer que le nouveau Standard international que le Comité exécutif et le Conseil de fondation ont commandé en 2016 entre également en vigueur afin que, en cas de non-conformité, celle-ci puisse être traitée selon les nouvelles règles qui permettent un processus centralisé de traitement de la non-conformité, conduisant à un ensemble de conséquences qui sont appliquées et reconnues et appliquées par tous les signataires. Les données avaient été fournies au Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA en janvier 2019, et les échantillons en avril. Il est important de préciser que, dans une large mesure, la fourniture de ces données et des échantillons a permis au Département des renseignements et des enquêtes d'identifier et de rassembler des ensembles de preuves pour faire avancer les violations des règles antidopage à l'encontre des athlètes individuels, et que cela a été un processus laborieux. À ce jour, plus de 40 cas basés sur ces données ont été transmis aux FI, et d'autres sont susceptibles de suivre. Il est intéressant de noter qu'une nouvelle analyse intelligente et ciblée des échantillons a déjà abouti à 14 résultats d'analyse anormaux, sur la base de la nouvelle analyse de seulement 94 échantillons à ce jour, et que d'autres cas sont susceptibles de se produire. Cependant, dès le début, il a été clairement entendu qu'il fallait procéder à des contrôles minutieux pour s'assurer que les données fournies étaient authentiques, comme l'avait clairement exigé le Comité exécutif, et c'est ce à quoi s'est attaché le Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA depuis le début, et il a depuis lors fait rapport périodiquement au Comité de révision de conformité sur cette question d'authenticité.

Il a souhaité préciser deux choses dès le départ. La première est que le Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA avait été préparé à cette journée dès le début. C'est grâce à la compétence et à l'expertise de l'équipe que, lorsqu'elle s'est rendue au laboratoire, elle a pu prendre non seulement des images mais aussi des copies médico-légales des données auxquelles elle avait eu accès, et c'est parce qu'elle a pris cette décision et en raison des mesures qu'elle a prises depuis que l'AMA est là où elle se trouve et a découvert ce qui avait été découvert. Il souhaite rendre hommage au département des renseignements et enquêtes de l'AMA. L'AMA a eu beaucoup de chance avec les personnes qui travaillaient pour elle. Il l'avait déjà dit à propos du département de conformité, mais il voulait le dire clairement à propos du département des renseignements et d'enquêtes. Il avait beaucoup travaillé dans ce secteur et il avait rarement vu une équipe aussi engagée, professionnelle, travailleuse, dévouée à faire éclater la vérité à travers une ronce très épaisse. Dans ce cas, le travail avait été exemplaire. L'AMA et le Comité exécutif ont eu beaucoup de chance d'avoir cette équipe à leur disposition pour les aider.

L'enquête minutieuse a été menée avec l'aide d'experts indépendants de l'Université de Lausanne en matière de criminalistique numérique. Et elle a été caractérisée par l'équité et le respect des procédures, à chaque étape. Les conclusions du Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA et des experts ont été présentées à leurs homologues russes, qui ont eu l'occasion de répondre, et des réunions ont eu lieu pour discuter des réponses, de sorte que le Comité de révision de la conformité est convaincu que la procédure a été respectée tout au long du processus. Le comité de révision a bénéficié de deux réunions avec le Département des renseignements et des enquêtes et les experts, des réunions détaillées donnant aux membres la possibilité d'obtenir des réponses à leurs questions (certaines de ces questions étant plus complexes que d'autres). Après avoir fait cela et avoir lu des centaines de pages de rapports des experts et du Département des renseignements

et d'enquêtes, le comité de révision a été convaincu que les faits étaient résumés au paragraphe 3 du rapport. Ils ont été exposés en détail dans le rapport, et il sera heureux de répondre à toute question concernant le rapport, mais les faits ont été résumés au paragraphe 3.1. Les membres verront ce qu'il dit : que, d'après les données fournies en 2019, il manquait des conclusions analytiques présumées, et que les données sous-jacentes dans beaucoup de ces cas étaient également manquantes ou avaient été modifiées. Il semble que cela se soit produit en 2016 ou 2017, mais il y a eu des constatations d'activité très spécifiques après le 25 novembre 2018, fin décembre et en janvier 2019, où des modifications et des suppressions ont été faites de façon ciblée et délibérée pour dissimuler des preuves de dopage. Il y a eu une tentative de dissimuler ces activités elles-mêmes en antidatant et en supprimant les commandes de modification et d'antidatage des données. La réponse russe a été de blâmer Grigory Rodchenkov, en disant que lui et certains collègues du laboratoire avaient falsifié des données dans le cadre d'un plan privé visant à extorquer de l'argent aux athlètes, et les Russes ont pointé du doigt des messages conservés dans une fonction de messagerie au sein de la base de données LIMS qui semblaient extrêmement incriminants pour Grigory Rodchenkov et d'autres membres du personnel. Cependant, grâce à une analyse minutieuse, le Département de renseignement et d'enquêtes de l'AMA et ses experts ont pu déterminer que ces messages avaient eux-mêmes été fabriqués et placés dans la base de données après septembre 2018, après le 25 novembre 2018, très probablement le 9 janvier 2019, ce qui est remarquable. Certains des membres ont peut-être reçu la semaine précédente un document de réfutation des experts russes prétendant aborder les conclusions du Département des renseignements et d'enquêtes et des experts qui sont résumées dans le rapport du Comité de révision de conformité. M. Younger pourrait s'exprimer à ce sujet si nécessaire. Il avait informé le Comité de révision de conformité que rien dans la dernière réponse ne changeait les conclusions auxquelles il était parvenu. Mais ce qui était extrêmement révélateur, c'est que les messages incriminant Rodchenkov qui avaient été au centre de la réponse russe en juillet, septembre et octobre n'avaient pas été mentionnés dans cette réponse la semaine précédente. Pour lui, c'était très révélateur. Il a été souligné qu'ils avaient été fabriqués, et les Russes n'ont pas répondu à cela. C'était vraiment un fait assez étonnant. En outre, des données supplémentaires auxquelles les autorités russes ont fait référence pour expliquer les divergences ont été demandées par le Département des renseignements et d'enquête de l'AMA en septembre, et elles ont été fournies et il s'est avéré que, dans les jours qui ont suivi cette demande, elles ont été modifiées et certaines d'entre elles ont été supprimées également.

Les faits ont été exposés en détail dans le document, et il ne s'est pas excusé pour cela car il était important de comprendre ce qui s'était passé. Les membres verront pourquoi le Comité de révision de la conformité a conclu qu'il s'agissait non seulement d'un cas grave de non-respect, mais qu'il y avait de nombreux facteurs aggravants, et pas seulement dans l'impact du non-respect : bien que de nombreux cas soient susceptibles d'aller de l'avant, il est également vrai de dire que de nombreux cas ne peuvent pas aller de l'avant étant donné ce qui s'est passé avec les données à ce moment-là. L'équipe de M. Younger a identifié 298 cas de groupes cibles hautement prioritaires, dont 145 sont concernés. L'AIU (Athletics Integrity Unit) aurait encore besoin de plus de temps pour comprendre dans quelle mesure ses cas sont affectés, tout comme l'IBU. L'impact de la non-conformité, mais aussi le camouflage délibéré et l'altération ont tous été des circonstances aggravantes.

Après avoir fait ces constatations, le Comité de révision de la conformité a ensuite suivi le SICCS qui énonce les sanctions disponibles et les principes à appliquer pour déterminer la sanction à appliquer dans un cas particulier compte tenu des faits de l'espèce. Il l'avait énoncé dans la recommandation afin que le raisonnement soit clair. La recommandation sera rendue publique. Il est important que le processus soit transparent et clair, et le standard international explique clairement les principes qui doivent être suivis pour déterminer les conséquences dans un cas particulier. Ensuite, l'annexe contient un ensemble de conséquences de départ dans un cas standard de non-respect d'une exigence "critique", et la question est de savoir s'il faut s'en tenir à ces conséquences de départ ou s'il faut aller de haut en bas dans des circonstances particulières en fonction des faits du cas particulier. C'est exactement ce qu'a fait le comité de révision de conformité, et il a essayé, dans le rapport, d'exposer clairement son raisonnement afin que chacun puisse le comprendre, le remettre en question, le contester et/ou l'approuver.

La section D décrit exactement ce processus, puis le paragraphe 54 en détaille les conséquences. Il y fait brièvement référence : le paragraphe 54.1 stipule que les représentants du gouvernement de la Fédération de Russie ne doivent pas siéger en tant que membres des conseils, comités ou tout autre organe de tout signataire pendant une période de quatre ans. Pour être clair, la période de quatre ans commencerait à partir du moment où la décision devient définitive, ce qui pourrait être si RUSADA l'accepte ou (si elle la conteste) si et quand la CAS décide de la maintenir. Pendant cette

même période, la Russie ne pourrait pas accueillir ou proposer d'accueillir, que l'événement soit dans la période de quatre ans ou non, une édition quelconque des événements énumérés. Si le droit d'accueillir avait déjà été accordé, il devrait être retiré, à moins que cela ne soit légalement ou pratiquement impossible. En outre, il ne devrait pas y avoir de candidature pour l'organisation des Jeux olympiques de 2032. Le paragraphe 54.3 stipule que le drapeau russe ne doit être hissé à aucun des événements énumérés, et le paragraphe 54.4 stipule que les hauts fonctionnaires du COR et du CPR ne peuvent pas participer ou assister à ces événements. Le paragraphe 54.5 précise que les athlètes russes et leur personnel d'encadrement ne pourront participer à ces manifestations que s'ils peuvent démontrer qu'ils ne sont pas impliqués dans le non-respect, conformément aux conditions strictes définies par le TAS ou l'AMA, selon l'évolution du cas, en application du mécanisme prévu à l'article 11.2.6 du Standard international. Là encore, le Standard prévoit la possibilité d'une soupape de sécurité, c'est-à-dire la possibilité pour ceux qui ne sont pas entachés par la non-conformité d'en éviter les conséquences, au moins dans une certaine mesure. Enfin, le paragraphe 54.6 précise que la RUSADA doit payer une amende dont le montant est plafonné par le Standard. En bref, le paragraphe 55 indique que, bien que le point de départ soit la prise en charge ou la supervision des activités antidopage de l'ONAD non conforme, le Standard permet de s'en écarter dans les cas où l'AMA est convaincue que l'ONAD est en mesure de mener ces activités de manière conforme et, pour les raisons expliquées, le Comité de révision de la conformité est certainement d'avis que c'est le cas et qu'il ne sera donc pas nécessaire que quelqu'un vienne prendre en charge ces activités ; il y reviendra toutefois dans le cadre des conditions de réintégration. Au paragraphe 56, le Comité de révision de la conformité a examiné avec soin la question de savoir si les hauts fonctionnaires des COR et des CPR devraient être couverts et a expliqué pourquoi il recommandait qu'ils le soient. Et au paragraphe 57, bien que cela soit strictement en dehors des attributions du Comité, il fait référence à la question du laboratoire antidopage en Russie. Il saute certains détails mais pourrait en discuter plus tard si nécessaire.

Enfin, il incombe au Comité de révision de la conformité de proposer des conditions de réintégration, et celles-ci sont exposées au paragraphe 58 en ce qui concerne le paiement des frais et la fourniture d'une coopération pour enquêter sur les cas concernés afin de voir si les problèmes liés aux données peuvent être rectifiés et pour fournir d'autres aides aux enquêtes en cours afin de garantir que tout ce qui peut être fait l'est pour traduire les fraudeurs en justice. Le paragraphe 58.2 détaille les conditions qui doivent être imposées pour que le RUSADA puisse continuer à fonctionner sans interférence extérieure indue, et le paragraphe 58.3 stipule qu'il ne doit pas y avoir d'interférence avec les activités de test, en particulier d'autres OAD. Les autres conditions de réintégration qui ont été recommandées ont également été exposées pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Il est important de noter qu'en ce qui concerne les prochaines étapes, si le Comité exécutif était disposé à accepter la recommandation, une mise en demeure serait envoyée à RUSADA pour faire valoir le non-respect de la recommandation et proposer les conséquences et les conditions de rétablissement. Le RUSADA aurait alors le choix : il serait en mesure d'accepter l'affirmation et les conséquences proposées, auquel cas les conséquences et les conditions de réintégration deviendraient définitives, sous réserve de la possibilité pour les tiers concernés de faire appel de la décision devant le TAS. Si le RUSADA contestait la question, l'AMA porterait l'affaire devant le TAS, et il incomberait à l'AMA de prouver la non-conformité et de persuader le TAS que les conséquences et les conditions de rétablissement qu'il propose sont appropriées dans toutes les circonstances de l'affaire. Si, et seulement si, le TAS donnait son accord, ces conséquences et conditions deviendraient définitives, et c'est alors qu'elles seraient soumises à la reconnaissance et à l'exécution par tous les signataires. En réponse à quelques commentaires formulés lors de réunions précédentes, il ne faisait aucun doute que, si l'affaire était soumise au TAS, l'AMA souhaiterait que le problème soit résolu le plus rapidement possible, et le Standard prévoyait la possibilité d'une audience accélérée. L'AMA avait engagé, et il avait travaillé avec, Ross Wenzel et Nicolas Zbinden, qui étaient de très bons avocats, les deuxièmes meilleurs avocats du sport qu'il connaissait, et ils seraient prêts, si nécessaire, à porter cette affaire devant le TAS aussi rapidement que possible. Un dernier rappel : la période de quatre ans commencera lorsque la décision sera définitive. Quelqu'un avait demandé ce qui se passerait si les Russes faisaient traîner l'affaire pour qu'elle n'affecte pas les Jeux olympiques de Tokyo, et c'était une possibilité réelle. Mais s'ils le faisaient et si les conséquences recommandées étaient acceptées par le TAS, cela affecterait les Jeux olympiques de Paris. Les Russes avaient donc vraiment le choix de Hobson dans ce cas. C'était le point culminant.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Taylor. Il passe la parole à M. Kameoka, qui a demandé s'il pouvait faire une déclaration.

M. KAMEOKA remercie M. Taylor pour son excellent rapport. Le service de renseignements et d'enquêtes et le comité de révision de la conformité ont fait un excellent travail et il en est très reconnaissant. Il est extrêmement important de fournir un environnement sans dopage, propre et équitable et, en tant que membre du Comité exécutif représentant l'Asie, le Japon a toujours respecté les recommandations du Comité de révision de la conformité, qui est un comité indépendant de l'AMA. En ce qui concerne la fuite de la recommandation et les mesures prises par la suite par l'AMA, la règle stipule que la recommandation du Comité d'examen de la conformité ne doit être divulguée au public qu'après la décision du Comité exécutif. La recommandation avait été distribuée aux membres du Comité exécutif en tant que document hautement confidentiel ; toutefois, il était regrettable que la recommandation ait fait l'objet d'une fuite avant la réunion du Comité exécutif et que de telles actions s'écartant des règles puissent mettre en péril et miner la confiance dans la gouvernance de l'AMA. Il a compris que la direction de l'AMA n'avait pas eu d'autre choix que de fournir un résumé de la recommandation à la suite de la fuite et de la publication par les médias des détails de la recommandation ; cependant, la direction aurait dû au moins informer les membres du Comité exécutif avant de publier un communiqué de presse.

LE PRÉSIDENT a confirmé qu'à l'issue de la réunion du comité exécutif, il diffuserait l'ensemble du rapport du Comité de révision de la conformité aux médias.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL partage l'avis de M. Kameoka et regrette certainement que les documents aient été divulgués relativement rapidement après leur envoi au Comité exécutif. Malheureusement, ce n'était pas la première fois. Dans le mandat du Comité de révision de la conformité, il y avait un processus pour traiter ce genre de situation, parce que cela s'était déjà produit dans le passé, et cela avait été suivi, et la Direction avait obtenu l'approbation du président du Comité de révision de la conformité et du président de l'AMA avant de publier le communiqué de presse, l'objectif étant de ne pas laisser ceux qui divulguaient les documents contrôler le récit et d'être proactif en termes de garantie que le bon message était diffusé. Il a pris note de la préoccupation du Japon et l'a approuvée. Il s'agit toujours d'une période très courte et il faut être réactif, mais à l'avenir, il essaiera de faire en sorte que les membres du Comité exécutif soient informés au moins quelques minutes ou heures avant la diffusion de ces documents.

LE PRÉSIDENT déclare que les groupes de haut niveau des parties prenantes font souvent des observations, et donne donc la parole au professeur Erdener puis à M. Díaz.

PROFESSEUR ERDENER a remercié M. Taylor au nom du mouvement sportif pour les informations qu'il a fournies sur la recommandation du comité de révision de conformité. Le mouvement sportif a pleinement soutenu la recommandation du Comité de révision de conformité.

M. DÍAZ s'est exprimé au nom des autorités publiques pour remercier l'AMA, le Département des renseignements et des enquêtes et le Comité de révision de conformité pour leur excellent travail et pour avoir préparé un rapport final clair et de grande qualité. Les autorités publiques ont soutenu la recommandation du Comité de révision de la conformité.

M. SHEPANDE a transmis les excuses de Mme El Fadil, qui n'avait pas pu assister à la réunion en raison de son état de santé. Comme l'a mentionné M. Díaz, la région africaine a également entrepris une large consultation parmi ses membres et les ministres ont souhaité féliciter le Comité de révision de la conformité pour son enquête approfondie, explicite et cohérente sur cette affaire. Les ministres ont pleinement approuvé les recommandations contenues dans le rapport du Comité de révision de la conformité et ont également, dans leur propre sagesse, vivement recommandé à l'AMA de ne pas rouvrir le débat sur le rapport du Comité de révision de la conformité qui avait été présenté pour deux raisons : premièrement, cela retarderait le processus de mise en œuvre des recommandations et des conséquences recommandées dans le rapport et, deuxièmement, cela aurait un impact négatif sur la crédibilité et l'intégrité de l'AMA.

MME HOFSTAD HELLELAND a rappelé la question en cours de discussion. Les athlètes, les fans de sport, les gouvernements et les organisations sportives étaient confrontés au plus grand scandale sportif jamais connu. L'une des plus grandes nations sportives du monde avait triché, manipulé et supprimé des preuves après avoir été reconnue coupable de trahir tous les athlètes propres du monde entier qui avaient essayé de participer à des compétitions équitables tout au long de leur carrière. Apparemment, le Mouvement olympique a reconnu la vérité sur ce cas tragique et douloureux après deux rapports Pound et deux rapports McLaren et après plusieurs rapports du Comité de révision de conformité confirmant qu'un dopage institutionnel avait eu lieu. Le Mouvement olympique et le CIO ont également commandé un rapport, et M. Schmid, l'auteur du rapport, a également soutenu les

conclusions précédentes. Il n'y a aucun doute quant aux faits et à l'extrême gravité de la tricherie, de la fraude et de la négation du système de dopage russe. Ce qui continue à rendre cette situation gênante et inquiétante, c'est la négation complète de la fraude qui est évidente pour tous les athlètes et les amateurs de sport du monde entier. Sur la base du rapport McLaren, une feuille de route a été élaborée et convenue avec la RUSADA et, comme il reste deux points à remplir par les Russes, les membres du Comité exécutif ont voulu savoir pendant combien de temps ils devraient être tenus pour non conformes. Sa réponse a été de savoir jusqu'à ce qu'ils aient rempli les obligations convenues dans la feuille de route. Malheureusement, lors de la réunion du Comité exécutif aux Seychelles l'année précédente, elle avait été, avec l'Océanie, en minorité. Le RUSADA a été déclaré conforme sans avoir fourni les données de laboratoire et sans avoir accepté le rapport McLaren. Les membres savent maintenant que cette décision était erronée. Les données fournies ont été manipulées et partiellement effacées. Quand l'admission et la reconnaissance du rapport McLaren seront-elles inconditionnelles ? Elle soutiendra la recommandation du Comité de révision de conformité, mais elle doit admettre qu'elle aurait souhaité des conséquences encore plus sévères que celles proposées par le Comité de révision de conformité. Une interdiction générale ferait prendre conscience aux dirigeants russes de la gravité du gâchis qu'ils ont créé pour eux-mêmes et pour leurs athlètes, notamment l'interdiction de participer aux Jeux olympiques de Tokyo et de Pékin et l'impossibilité d'accueillir des événements majeurs. L'AMA ne devrait pas accepter de sanctions qui ne seraient pas considérées comme appropriées et fortes. Si les sanctions ne réveillaient pas réellement les dirigeants russes, ne les rendaient pas responsables et ne leur faisaient pas reconnaître les faits, comment serait-il possible de garantir que le système ne changerait jamais ? C'est pourquoi elle préférerait une interdiction générale, mais elle soutiendrait la recommandation du Comité d'examen de la conformité. La décision prise ce jour-là nécessitait des sanctions fortes et appropriées. Les athlètes, les gouvernements et les fans de sport comptent sur les administrateurs du sport pour les protéger et les servir et l'AMA doit se comporter comme une organisation indépendante qui n'est pas dictée par le Mouvement olympique ou le CIO, comme c'est le cas actuellement. L'AMA doit retrouver sa crédibilité et agir comme une agence mondiale antidopage.

MME BATTAINI-DRAGONI déclare qu'elle est très heureuse d'annoncer que le CAHAMA a beaucoup apprécié le travail accompli par l'AMA à ce jour et que le CAHAMA a envoyé un message très clair, à savoir que, en ce qui concerne les propositions du Comité de révision de la conformité, elles sont considérées comme un strict minimum. Après de longues discussions, le CAHAMA est heureux de les garder et de les considérer comme un strict minimum, mais il est important d'éviter de rouvrir toute la discussion, car il y a un risque de mettre en péril les propositions du Comité de révision de la conformité. C'est un point qui a été longuement discuté par le comité. Il est prêt à procéder au vote, mais le CAHAMA aimerait également avoir l'occasion de discuter ensuite de la manière dont l'AMA va mettre en œuvre les différentes propositions contenues dans le document du Comité de révision de la conformité.

M. COLBECK a ajouté sa voix de félicitations au Département des renseignements et des enquêtes, qui a fait un travail exceptionnel. Il s'agissait d'une tentative de tromperie très sophistiquée - délibérée, concertée, calculée et systématique - et le travail qui avait été accompli faisait honneur à l'équipe qui était allée sur place pour mener les enquêtes. Le fait que la tentative systématique et délibérée de tromperie ait été entreprise alors même que l'on tentait de renégocier un retour dans le système sportif mondial est une indication de la situation dans son ensemble. Cela démontre la nécessité d'être très ferme dans la détermination de l'AMA par rapport à la recommandation. La force de la recommandation et de l'action de l'AMA ce soir-là est importante de plusieurs points de vue : elle est importante pour l'intégrité du sport au niveau mondial et aussi pour des institutions telles que les Jeux olympiques, mais elle est également importante pour l'AMA en tant qu'institution qui régit l'intégrité du sport mondial en matière de dopage. L'Océanie soutient les recommandations du Comité de révision de la conformité. Elle aurait également souhaité des recommandations plus fermes, mais elle a compris la discussion autour de la table en ce qui concerne l'importance de ce processus qui doit avancer de manière décisive ce jour-là, et elle s'est donc contentée de suivre les recommandations présentées aux membres. La position et le point de vue de la Commission sont extrêmement importants à ses yeux. Il convient de noter que les sanctions sont conformes au Standard international, un point important à faire valoir, même si l'avis sur la force a été exprimé. Il félicite sincèrement le Département des renseignements et des enquêtes, sans la diligence, la compétence et l'intensité du travail duquel le résultat discuté ce soir-là n'aurait peut-être pas été possible. Il a soutenu les recommandations du Comité de révision de la conformité.

LE PRÉSIDENT a demandé si quelqu'un d'autre souhaitait parler.

MME SCOTT demande la parole.

LE PRÉSIDENT a demandé à Mme Scott d'attendre une minute. Il lui semble qu'il n'y a pas de questions techniques de M. Taylor et que le sentiment est clair que la recommandation doit être acceptée telle qu'elle est présentée. Était-ce l'avis de tout le monde ? Dans ce cas, il remercie Mme Scott d'avoir appelé.

MME SCOTT a remercié M. Taylor et a ajouté son soutien au Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA pour son travail. Beaucoup ont probablement vu la déclaration publiée la veille par le Comité des sportifs de l'AMA. De nombreux membres du Comité des sportifs de l'AMA ont estimé que les sanctions proposées par le Comité de révision de la conformité n'allaient pas assez loin et n'étaient pas aussi sévères qu'elles auraient pu ou dû l'être. Elle l'a dit parce qu'elle a très clairement rappelé que l'argument utilisé en 2019 aux Seychelles pour assurer les membres du Comité exécutif qu'ils devraient rétablir la RUSADA avant qu'elle n'ait rempli les conditions de la feuille de route était que, si ce n'était pas le cas, l'AMA serait dans une position bien meilleure et plus forte pour appliquer les sanctions les plus sévères disponibles. Elle n'a pas compris pourquoi, au vu des preuves présentées, le Comité de révision de la conformité n'avait pas recommandé les sanctions les plus sévères possibles et elle a pensé que beaucoup d'athlètes se demandaient ce qui se passerait si ce niveau de tricherie, de fraude, de manipulation et de corruption n'était pas accompagné des sanctions les plus sévères possibles. L'AMA avait été heureuse de recommander avant les Jeux Olympiques de 2016 l'inéligibilité complète de l'équipe russe, mais voilà que trois ans plus tard, et après trois ans d'une histoire qui semblait ne pas avoir de fin en vue, l'AMA ne mettait pas en œuvre les sanctions les plus sévères possibles. Elle savait que l'un des arguments était que tout le monde se sentait obligé de défendre la justice individuelle pour les athlètes russes, mais elle n'avait jamais, pas une seule fois, entendu aucun des membres plaider pour la justice individuelle pour tous les athlètes floués des podiums, floués des opportunités dans la vie qui accompagnaient les podiums, financières et autres, floués de leurs espoirs et de leurs rêves, floués de tout par la série de crimes de fraude commis par les Russes contre les athlètes propres du monde. C'est une chose de permettre aux athlètes russes de bénéficier d'une justice individuelle, mais il n'y a eu aucune discussion ou réflexion sur la proportionnalité lorsqu'il s'agit de ceux qui ont souffert de la fraude russe. Il y a eu une occasion d'envoyer un message clair aux athlètes que l'AMA est vraiment de leur côté et qu'elle est prête à avoir le courage de prendre les sanctions les plus sévères possibles, ce que l'AMA n'a pas fait. C'est un résultat décevant du point de vue du Comité des athlètes de l'AMA, et la plupart des membres du comité ont estimé qu'il aurait pu et aurait dû être plus fort.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Scott pour son commentaire.

MME TERHO remercie M. Taylor pour le rapport. La commission des athlètes du CIO a également discuté de la question et a reçu des messages de différents athlètes et de différents groupes d'athlètes. Elle a également entendu Mme Scott, mais a également entendu des avis selon lesquels la recommandation était trop stricte. Ce n'est pas noir ou blanc. L'essentiel est qu'aucun des deux camps ne soit majoritaire. D'après les messages reçus et la discussion, il y avait clairement une volonté de protéger tous les athlètes propres et innocents mais aussi d'être strict par rapport à la décision. Par conséquent, la position de la commission des athlètes du CIO était de soutenir la recommandation.

LE PRÉSIDENT demande si M. Taylor a des observations à faire à la suite des commentaires formulés.

M. TAYLOR a déclaré qu'il était reconnaissant du soutien apporté aux recommandations du Comité de révision de la conformité. Il tient à prendre acte des préoccupations exprimées et à les aborder brièvement. Il ne souhaite pas rouvrir le débat. Il ne voulait certainement pas rouvrir le débat sur la question de savoir si la décision de septembre 2018 était bonne ou mauvaise. Il respecte l'opinion exprimée par Mme Hofstad Helleland selon laquelle la décision a été mauvaise, mais il est respectueusement en désaccord avec elle : si le Comité exécutif n'avait pas réadmis le RUSADA, il n'aurait pas les données et une quarantaine de cas basés sur les données et 12 cas jusqu'à présent basés sur l'analyse d'échantillons, avec d'autres à venir. Il ne disposerait pas non plus de la corroboration indépendante du laboratoire de Moscou sur la véracité des allégations de dissimulation de dopage. Et si, par miracle, l'AMA avait pu obtenir les données sans réintégration, ce qu'elle n'a pas fait, elle n'aurait pas pu faire face à la découverte ultérieure que les données avaient été falsifiées. C'est seulement parce que le RUSADA avait été rétabli et que les nouvelles règles s'appliquaient que l'AMA a pu appliquer les conséquences qu'elle pouvait.

Il a pleinement accepté et reconnu que c'était un point de vue très raisonnable de dire que les sanctions auraient pu et auraient dû être plus sévères. Il souhaite préciser deux points : la question a été longuement débattue par le Comité de révision de la conformité et il y a deux points clés, dont l'un est d'ordre juridique. L'AMA ne peut pas, en vertu du nouveau Standard, punir un comportement qui s'est produit de 2012 à 2015 (le dopage initial et la dissimulation du dopage). Si elle le faisait, son affaire serait rejetée par le TAS. Il s'y est rendu à plusieurs reprises et peut le garantir. Les membres doivent reconnaître que les actes répréhensibles dont il est question sont le fait de fonctionnaires qui cherchent à dissimuler le dopage et la dissimulation d'origine. La question est de savoir si les athlètes actuels, dont la plupart sont d'une génération différente et n'ont rien à voir avec le dopage initial, devraient ou non avoir la possibilité de prouver qu'ils sont propres et donc de participer aux manifestations. Il a accepté que les gens puissent argumenter sur ce point dans les deux sens, et les députés les ont entendus le faire. Penny Heyns, l'ancienne athlète qui siégeait au comité de révision de conformité, s'était fermement opposée à une interdiction générale. Les membres ont écouté très attentivement son point de vue, et c'est ce point de vue qui a prévalu à l'unanimité au sein du Comité de révision de conformité. Il ne conteste pas qu'il y a place pour des opinions différentes, mais c'est la raison pour laquelle le Comité de révision de conformité a pris la décision qu'il a prise.

LE PRÉSIDENT a demandé officiellement si les membres étaient d'avis d'accepter à l'unanimité la recommandation présentée par le Comité de révision de la conformité.

MME BATTAINI-DRAGONI a déclaré que la demande du CAHAMA était que l'AMA joue un rôle principal dans la mise en œuvre des conséquences, notamment en élaborant les lignes directrices normalisées nécessaires pour les signataires et en assurant un suivi étroit et efficace des actions entreprises par ceux-ci dans le cadre du programme de conformité de l'AMA. En particulier, l'AMA devrait d'abord définir le processus et les conditions d'octroi du statut de neutralité aux sportifs concernés afin de garantir que des normes et des principes harmonisés soient appliqués par tous les sports et les Signataires pour que seuls les sportifs propres participent aux compétitions. Compte tenu de l'importance du processus pour la protection des droits individuels des sportifs propres et la garantie de leur traitement égal et équitable, il est important d'associer les représentants des sportifs et les autorités publiques au processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre de ces processus. Le deuxième point était de développer, de préférence en coopération avec les représentants des autorités publiques au sein de l'AMA, les critères d'indépendance de RUSADA et d'assurer un suivi étroit de leur mise en œuvre effective avec des mises à jour régulières à fournir au Comité exécutif et au Conseil de fondation. L'idée était vraiment d'avoir l'occasion de discuter de la manière de mettre en œuvre et de traiter les normes appropriées de manière harmonisée afin de ne pas exclure les athlètes qui ont le droit de participer parce qu'ils sont propres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu qu'il y avait encore plusieurs mesures à prendre, comme l'a indiqué le président du Comité de révision de conformité. L'AMA va voir si RUSADA accepte ou conteste la recommandation et si l'affaire est portée devant le TAS. Si l'affaire est soumise au TAS, un certain nombre des éléments mentionnés par Mme Battaini-Dragoni devront être décidés par le TAS. Une fois la décision du TAS prise, elle s'appliquerait à tout le monde ; par conséquent, cette harmonisation ou cette égalité de traitement s'appliquerait par ce mécanisme. Si la décision n'est pas transmise à la CAS, il est clair qu'il y aura une discussion autour de la table en janvier. Comme mentionné dans la recommandation du Comité d'examen du respect des normes, une fois que la décision aura été prise, y compris plusieurs détails encore à déterminer, le programme de respect des normes visera à garantir que tout le monde applique la décision prise, et bien sûr l'AMA examinera cela de près, et cela impliquera les autorités publiques ainsi que le mouvement sportif, puisque le programme de respect des normes sera utilisé à cette fin. En ce qui concerne RUSADA, les recommandations contiennent plusieurs conditions, notamment en termes de réintégration, de sorte que l'AMA continuera à suivre de près RUSADA, et cela fera l'objet de rapports réguliers dans le cadre du programme de conformité et des rapports faits autour de la table, et l'AMA veillera à ce que l'indépendance de RUSADA et son mode de fonctionnement soient maintenus et améliorés. Cela faisait en fait partie de la recommandation de réintégration. Le processus ne fait bien sûr que commencer.

LE PRÉSIDENT a demandé si les membres étaient satisfaits de ce processus tel que décrit.

D É C I S I O N

Le Comité exécutif a décidé à l'unanimité d'accepter intégralement la recommandation du Comité de révision de la conformité énoncée

dans son rapport daté du 21 novembre 2019, à savoir qu'une mise en demeure soit envoyée à la RUSADA et au ministère des sports russe conformément à l'article 23.5.4 du Code mondial antidopage, affirmant la non-conformité et proposant les conséquences énoncées au paragraphe 54 du rapport du CRC et les conditions de rétablissement énoncées au paragraphe 58 du rapport de la CRC.

LE PRÉSIDENT a remercié tout le monde. C'était une réunion courte mais très importante, car le Comité exécutif a essayé de mettre un terme à quelque chose qui avait causé d'énormes problèmes au sport au cours des cinq dernières années. Il pourrait bien y avoir une autre étape dans le processus : si les collègues russes décidaient de ne pas accepter l'affirmation de non-conformité, l'AMA, selon ses statuts, se retrouverait devant le TAS. Il remercie M. Colbeck d'avoir pris la peine d'appeler de loin pour une journée plutôt humide et désagréable à Lausanne, et il espère vivement qu'il y aura très rapidement de fortes pluies dans l'est de l'Australie, ce qui, il en est certain, sera très bénéfique. Il y aura une conférence de presse à 13h30 et, après la décision, le rapport complet sera publié.

3. Autres questions/réunions futures

MME BATTAINI DRAGONI déclare que, pour la prochaine réunion du Comité exécutif en janvier, elle souhaite s'assurer qu'il y aura une discussion basée sur les conclusions du rapport du Comité de révision de la conformité quant au fait qu'il est nécessaire d'examiner la révocation du statut du laboratoire agréé pour les analyses sanguines du laboratoire antidopage de Moscou.

M. DÍAZ a ajouté que c'était la position des autorités publiques.

LE PRÉSIDENT a assuré les membres que l'AMA était bien consciente des difficultés rencontrées avec le laboratoire de Moscou.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que l'AMA examinait déjà la situation. Il faut comprendre que seuls des échantillons de sang de SPA étaient analysés au laboratoire de Moscou à ce moment-là, et seulement parce qu'il n'y avait pas de laboratoire accrédité en Russie à cette époque, et que c'était extrêmement important pour le programme de passeport biologique de l'athlète. Par conséquent, même si l'AMA allait se pencher sur la question, elle ne voulait pas que l'arrêt du programme de passeport sanguin, qui était important pour certains sports, ait un effet contraire. L'AMA étudie une solution alternative et le RUSADA étudie une solution alternative et une proposition sera mise sur la table en janvier.

LE PRÉSIDENT a noté que les membres se réuniraient à nouveau en janvier et qu'il se réjouissait de suivre le succès de l'AMA à distance. Il a indiqué les futurs lieux de réunion. Les membres se réuniront à Montréal en mai et quelque part en septembre. Toute personne toujours intéressée à recevoir et à accueillir une réunion du Comité exécutif de l'AMA en septembre ne devrait pas hésiter à en informer la direction. Les membres seront dans la merveilleuse ville d'Istanbul en novembre 2020. Il a remercié les membres pour leur participation et leur a souhaité un bon retour chez eux. Il fera bien sûr des commentaires publics sur la compétence du Comité de révision de la conformité et du Département des renseignements et des enquêtes lors de la conférence de presse. Il a déclaré la séance levée.

D É C I S I O N

Comité exécutif (réunion) extraordinaire - 23 janvier 2020, Lausanne, Suisse
Comité exécutif - 16 mai 2020, Montréal, Canada ;
Conseil de fondation - 17 mai 2020, Montréal, Canada ;
Comité exécutif - semaine du 14 septembre 2020, lieu à confirmer
Comité exécutif - 11 novembre 2020, Istanbul, Turquie
Conseil de fondation - 12 novembre 2020, Istanbul, Turquie

La séance est levée à 11h10.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT DE L'AMA

Traduction assistée par ordinateur